

Mercure de France : journal  
politique, littéraire et  
dramatique / par une société  
de gens de lettres

**1** . Mercure de France : journal politique, littéraire et dramatique / par une société de gens de lettres. 1793-03-10.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr).

( N°. 69. — 1793. )

# MERCURE FRANÇAIS

HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

DIMANCHE 10 MARS, l'an deuxième de la République.

## NOUVELLES POLITIQUES.

POLOGNE. De Varsovie, le 13 février.

ON assure que les Russes ont dû quitter Cracovie le 10 de ce mois, et qu'une garnison autrichienne les remplace; ainsi, le rassemblement projeté de la noblesse ne servirait de rien; d'ailleurs, il est inexécutable, les Russes ayant fait tout ce qu'il fallait pour l'empêcher.

Félix Potocki, prévoyant les maux dont il doit se regarder comme la principale cause, a écrit, le 19 janvier, à la grande souveraine qui est l'unique soutien de la république, pour conjurer l'orage. Cette lettre est d'une lâcheté qui révolte. L'auteur y rampe aux pieds de l'impératrice, comme il voit ramper aux siens ses malheureux vassaux. — Le même a écrit de Grodno au prince Joseph Poniatowski, de manière à s'attirer la réponse suivante, datée de Vienne le 13 février.

« Je vous ai dit, monsieur, la vérité; vous y répondez par des injures. Un homme qui sait les écrire, sait les soutenir; je m'en tiens aux dernières expressions de votre lettre, et vous prie de me marquer un lieu sur les frontières. »

ANGLETERRE. De Londres.

Liste des membres de la chambre des communes, qui ont eu le courage de voter contre la guerre avec la France; et de faire mettre sur le journal de la chambre une protestation énergique contre les mesures adoptées par l'administration.

MM. Fox, Sheridan, Grey, Lord R. Spencer, Whitbread, Birch, St. John, Col. Maitland, Lord Wicombe, Jekyll, Vaughan, M. Taylor, C. Taylor, D. North, Harrison, Courteney, Church, Th. Thompson, W. Smith, Western, Baker, Plomer, T. Coke, E. Coke, Erskine, Colhoun, Fitz-Patrick, Hare, Lord J. Russel, Lord W. Russel, P. Wyndham, E. Bouvrie, H. Howard, Sir E. Winnington, Crespigny, C. Stwrt, D. Howel, Witmore, Francis, Lord Macleod, Hussey, Lee Anthonie, P. Paulet, Rob. Wilbraham. Compteurs, Lambton, Adam.

ALLEMAGNE. De Hambourg, le 20 février.

On apprend par des lettres de Copenhague et de Stockholm, que l'impératrice de Russie a fait demander à ces deux

Tome II.

cours quelle conduite elles comptaient tenir dans les circonstances présentes, et qu'elle leur a proposé en même-tems de prohiber toute exportation de grains et de denrées pour la France. C'est leur proposer de rompre avec la République, et sinon de ruiner entièrement leur commerce, du moins de lui porter un coup funeste.

*De Vienne, le 15 février.*

S'il faut en croire des lettres de Constantinople, il pourrait y avoir une rupture entre la Porte et la Russie. On prétend que c'est cette dernière qui la provoque, et qu'elle veut profiter du moment où presque toutes les puissances sont occupées, pour l'exécution de son ancien projet, de chasser les Turcs de l'Europe. Voilà comme on explique la marche de ses troupes sur les frontières de la Turquie, et les armemens considérables qu'elle fait dans la mer Noire. — On répand ici que le prisonnier Colomb, Français de nation, et chef des propagandistes, s'est avoué l'auteur de la mort prématurée et subite de Léopold II. Ce bruit a très-bien servi les intentions de la cour, en renforçant la haine du peuple contre les Français : elle va jusqu'au point que beaucoup d'auberges et de cafés sont fermés pour eux, et que plusieurs propriétaires ne veulent pas les loger plus long-tems. — On a aussi remarqué dans les décorations du catafalque, élevé lors de la célébration d'un service pour le repos de l'ame de Louis, deux palmes, symbole du martyre; il ne s'est trouvé que très-peu de Français à cette pompe funebre. — De son côté, le prince Henri fait élever à Rhinsberg un monument en l'honneur de Lamoignon-Malherbes, dont le chevalier Boufflers fera les inscriptions en vers français.

*De Francfort, le 26 février.*

Les Prussiens ont jetté un pont près de Russelsheim pour établir la communication des troupes en-deçà et au-delà du Rhin. — Les corps Autrichiens arrivent en grand nombre aux environs de Manheim; mais l'artillerie n'arrive pas. La difficulté des chemins fait croire qu'elle peut tarder encore beaucoup, et sans artillerie ces troupes ne peuvent rien entreprendre.

Les ministres comitiaux de Vienne et de Berlin ont déjà tiré quelque fruit de l'appel aux Allemands. La recette monte à 7205 florins, dont 3000 sont un don gratuit du chapitre cathédral de Ratisbonne.

Les États du cercle de Franconie s'occupent maintenant de mettre sur pied leur contingent, et de donner une meilleure organisation à leurs troupes.

*De Manheim, le 25 février.*

L'armée autrichienne, qui s'assemble entre Heilbron et Heidelberg, sera composée de 39,630 hommes; elle consis-

sera dans les bataillons suivans : archiduc Charles , Deutschmeister , Venceslas , Colloredo , Kaunitz , Empereur , Lascy , Olivier Wallis , Hutt , Spleny , Beaulieu et Jordis ; ces bataillons sont composés chacun de six compagnies ; ensuite les régimens de Pellegrini , Preiss , grand-duc de Toscane , arquebusiers Croates. — Ces régimens ont chacun 12 compagnies. — Le régiment de l'état-major de 10 compagnies et les pionniers , 9 compagnies ; chaque compagnie compte 200 à 230 soldats ; ainsi l'infanterie sera composée de 28,780 hommes. La cavalerie formera 10,880 hommes , savoir : Waldeck , 6 escadrons , Schakmir , Czitwiz , Kavanagh et Nassau , chacun 6 escadrons ; Karaczay , autant ; duc Albert , 2 escadrons ; hussards de Leopold , 10 escadrons ; hussards de Barco , autant. Un régiment de cavalerie est de 6 escadrons , chacun de 172 hommes ; un régiment de hussards compte 10 escadrons chacun de 200 hommes.

---

P A R I S , 9 mars.

Notre armée d'observation a été surprise et forcée de rétrograder ; le siège de Maestricht est levé. Les Prussiens et les Autrichiens dont on ne connaît pas les forces , mais que l'on croit être de 30 à 35 mille hommes , marchent sur cette ville et sur Liège ; il est possible qu'ils jettent du secours dans la première et que la seconde soit en ce moment en leur pouvoir : mais au travers de tous ces récits que l'alarme et la surprise peuvent avoir exagérés , ne précipitons point notre jugement , et sur-tout gardons-nous de fausses terreurs. Miranda et Valence sont réunis et forment un corps d'armée de quarante mille hommes. Les Français se souviendront de Gênap. Les Belges et les Liégeois ont , comme nous , leur nouvelle liberté à défendre.

Malheur aux hommes faibles qui se décourageraient , et aux hommes pervers qui profiteraient de cet échec pour accroître le découragement. Nous commençons une nouvelle campagne ; la lutte va être sanglante. Attendons-nous à des revers ; ils rendront notre courage plus opiniâtre et nos succès plus éclatants. Qu'importe que l'ennemi occupe un peu de territoire ; la liberté n'est pas dans le sol , elle est dans le cœur de ceux qui l'habitent.

C'est dans ces circonstances fâcheuses que l'on apprend à juger de la disposition des esprits. Les ennemis ouverts de la révolution ont peine à contenir leur joie. Les ennemis cachés affectent une consternation hypocrite. Le vrai Républicain reste la tête froide et le cœur ardent ; il ne voit que le danger de la patrie et ne sent que le désir de la venger. Il est pour le Républicain plusieurs manières de la servir. Que les jeunes gens lui consacrent leur courage , les gens aisés

leur fortune , les vieillards leurs conseils , les gens instruits leurs lumières ?

COMMUNE DE PARIS , 8 mars.

Le maire a rendu compte de la conférence qu'il a eue avec la députation de Paris à la Convention , qui desire que les Parisiens , dans les momens de crise , se montrent dignes du grand caractère qu'ils ont déployé quand la patrie était en danger ; en conséquence , le maire propose , et le conseil arrête qu'on battra le rappel pour avertir les citoyens qu'ils aient à se rendre dans leurs sections , où des membres de la Convention doivent se transporter pour leur faire part du danger où se trouve la patrie.

La proclamation présentée par Réal pour les porter à s'enrôler , sera lue sur-le-champ aux sections par un membre du conseil.

Enfin , le drapeau du danger de la patrie sera déployé devant la maison commune ; et sur le haut de l'église métropolitaine , le drapeau noir.

PROCLAMATION du conseil-général de la commune.

*Aux armes ! Si vous tardez , tout est perdu.*

Une grande partie de la Belgique est envahie ; Aix-la-Chapelle , Liège , Bruxelles doivent être maintenant au pouvoir de l'ennemi. La grosse artillerie , les bagages , le trésor de l'armée , se replient avec précipitation sur Valenciennes , seule ville qui puisse arrêter un instant l'ennemi. Ce qui ne pourra suivre , sera jetté dans la Meuse ; Dumourier fait des conquêtes en Hollande ; mais si des forces considérables ne le soutiennent pas , *Dumourier et avec lui l'élite des armées Françaises peuvent être engloutis.*

Parisiens ! envisagez la grandeur du danger ; voulez-vous permettre que l'ennemi vienne encore désoler la terre de la liberté , brûler vos villes , vos campagnes ?

Parisiens ! c'est contre vous , sur-tout , que cette guerre abominable est dirigée. Ce sont vos femmes , vos enfans qu'on veut massacrer. C'est Paris qu'on veut réduire en cendres. Rappelez-vous que cet insolent *Brunswick* a juré de n'y point laisser pierre sur pierre.

Parisiens , sauvez encore une fois la chose publique ; encore une fois donnez l'exemple ; levez-vous , armez-vous , marchez , et ces bandes d'esclaves reculeront encore devant vous : il faut un dernier effort ; il faut porter un coup terrible , un dernier coup ; il faut que cette campagne décide du sort du monde ; il faut épouvanter , exterminer les rois. Hommes du 14 juillet , du 5 octobre , hommes du 10 août , réveillez-vous.

Vos frères, vos enfans poursuivis par l'ennemi, enveloppés peut-être, vous appellent; vos frères, vos enfans massacrés au 10 août, dans les plaines de la Champagne, sous les décombres de Lille embrasée; vos frères tués à Jemmape..... levez-vous, il faut les venger.

Que toutes les armes soient portées dans les sections; que tous les citoyens s'y rendent; que l'on y jure de sauver la patrie; qu'on la sauve; malheur à celui qui hésiterait; que dès demain des milliers d'hommes sortent de Paris; c'est aujourd'hui le combat à mort entre les hommes et les rois, entre l'esclavage et la liberté. **PACHE.**

Cette proclamation a été publiée aujourd'hui avec la plus grande solennité dans tous les quartiers de Paris, et l'on espere que l'enrôlement surpassera le nombre déterminé par la loi pour cette ville et pour le département.

## CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE GENSONNÉ.

*Séance du samedi, 9 mars.*

Gamont a demandé à faire part de plusieurs faits qui ont été dénoncés à des membres du comité des inspecteurs de la salle. — Prieur veut que l'on entende les commissaires qui se sont rendus hier dans les sections. Après quelques débats, la Convention entend les commissaires qui, hier, se sont rendus dans les sections. — Rhul et Forestier rendent compte qu'ils ont été reçus dans l'assemblée de la section des Tuileries par les plus vives acclamations; tous les citoyens leur ont exprimé le desir le plus vif de voler à la défense de la patrie. (on applaudit.) Beaucoup d'autres membres ont fait le rapport de leur mission; tous ont trouvé dans les sections le patriotisme le plus ardent, l'ardeur la plus vive pour voler à l'ennemi, la haine la plus grande contre toute espèce de tyrannie, la soumission la plus entière aux décrets de la Convention, etc. — Plusieurs commissaires ajoutent que les sections dans lesquelles ils se sont rendus, les ont priés de présenter à la Convention leur vœu pour le renouvellement des membres qui composent le conseil exécutif, et pour la création d'un tribunal criminel révolutionnaire qui jugera les conspirateurs et les contre-révolutionnaires. — Carrier convertit en motion la pétition des sections, et demande que le principe soit décrété. Plusieurs membres demandent à aller aux voix. — Bourdon demande le rétablissement du tribunal du 17 août, avec la même organisation. — Levasseur soutient que rien n'est plus instant que l'établissement d'un tribunal qui juge en der-

nier ressort. — Lanjuinais s'élève avec chaleur contre la création de ce tribunal. Le décret qui créerait ce tribunal, a-t-il dit, serait affreux, parce qu'il ressusciterait la tyrannie; il serait affreux par la violation de toutes les formes, et par l'effroi qu'il va inspirer. Je demande que le ressort de ce tribunal ne s'étende pas au-delà du département de Paris. Après quelques débats, la Convention a décrété qu'il serait établi un tribunal criminel extraordinaire, qui jugera sans appel les conspirateurs et les contre-révolutionnaires.

La discussion a été interrompue pour entendre le ministre de la guerre; il a fait part que le général Biron avait attaqué les ennemis sur cinq points différens, et qu'il les avait chassés de ces postes avec perte. Le ministre a ajouté qu'il recevait à l'instant une lettre du général d'Harville, datée de Saint-Tron le 6 mars, qui lui annonce que les armées des généraux Valence et Miranda sont réunies, et qu'elles ont pris une position qui tient en échec toutes les forces ennemies. — Le président annonce que des députations de plusieurs sections de Paris demandent à être admises à la barre. — Lacroix veut qu'il y ait une séance ce soir pour les entendre. — Pétion fait observer qu'il est important d'entendre les sections, parce que, sans doute, elles veulent entretenir l'Assemblée de l'état de Paris. Il demande ensuite que l'on déclare si c'est le comité des inspecteurs de la salle ou le président qui a donné les consignes. A ces mots, une partie de l'Assemblée s'est vivement agitée. Pétion, interrompu, a inutilement redemandé la parole pour s'expliquer sur les consignes données dans la salle.

Le président a été obligé de se couvrir. Le calme rétabli, le président fait observer combien les murmures, les interruptions sont nuisibles à la chose publique, parce que par-là les délibérations sont entravées; il invite tous les membres à garder la dignité, qu'il convient à des représentans du peuple. Le président annonce ensuite que la municipalité de Paris, ayant le maire à sa tête, demande à présenter une pétition. Elle est admise. — Pache instruit la Convention que hier les spectacles ont été fermés, afin que les citoyens se rendissent dans leurs sections, et que la municipalité avait nommé des commissaires pour aller préparer les sections à recevoir les commissaires de la Convention. — Le procureur de la commune a obtenu ensuite la parole; il a exposé que les sections de Paris montraient la plus grande ardeur pour s'enrôler; que tous les citoyens voulaient partir; que le dévouement était général; qu'on sacrifiait tout; qu'il n'y avait plus d'autre passion dans le cœur de tous les citoyens que l'amour de la patrie. Chaumet a terminé en demandant que la Convention fixât son attention sur les femmes de ceux qui prenaient les armes pour la défense de la patrie; que les bourses vacantes dans les collèges fussent accordées préférentiellement aux enfans ou

aux freres des défenseurs de la patrie , et enfin qu'il fût mis une taxe de guerre sur tous les riches. — La municipalité a été admise aux honneurs de la séance. — Thuriot a converti en motion les deux derniers articles de la pétition de la municipalité , et la Convention en a décrété le principe.

La section du Luxembourg , qui a déjà fourni son contingent , a demandé , pour une compagnie de canonniers qui part pour les frontieres , la permission de défilér dans le sein de l'Assemblée. Ces volontaires défilent dans l'Assemblée au milieu des acclamations. — Le président fait part d'une lettre des administrateurs des postes. Les commis des bureaux se sont rendus dans leurs sections , et le service est sur le point d'être interrompu. — Barrere fait observer combien il est important pour la tranquillité de la France entière , que le départ du courrier d'aujourd'hui ne soit point arrêté ; il demande que la Convention décrète que les employés dans les bureaux de la poste soient tenus de se rendre à leurs fonctions , et que ceux qui s'enrôlèrent soient remplacés dans le plus court délai , pour que le service n'éprouve point la moindre interruption ; Barrere ajoute qu'il n'entend pas créer un privilège en faveur des commis des bureaux des postes. Les propositions faites par Barrere sont adoptées. — Une compagnie de canonniers d'une division de gendarmerie , un bataillon de volontaires , formé par un citoyen ( dont le nom nous a échappé ) , plusieurs compagnies de volontaires levées dans la section de la République , défilent successivement dans l'Assemblée ; tous ces braves volontaires sont accueillis par les plus vifs applaudissemens. — Deux députés de la ville de Namur ont été admis dans l'intérieur de la salle. Ils ont porté le vœu de leurs concitoyens pour la réunion à la France. Les députés Namurois ont été admis aux honneurs de la séance et ont reçu du président le baiser fraternel. Sur la motion de Lacroix la réunion de Namur à la France a été décrétée à l'instant. — Sur un rapport de Carnot , organe du comité diplomatique , la réunion de la ville d'Ostende à la France a aussi été décrétée.

On a lu une lettre des commissaires de la Convention dans la Belgique , datée de Bruxelles le 7 mars. Voici l'extrait de cette lettre : Les mauvaises nouvelles d'hier ont été tempérées par celles de ce matin. Le général Miranda nous écrit que le général Hilaire a repoussé un corps de cavalerie ennemie qui s'était hasardé un peu trop. Ce soir , on nous assure que notre armée marchant sur trois colonnes , a donné la chasse aux Autrichiens..... Le petit revers d'Aix-la-Chapelle avait réveillé l'aristocratie de quelques ci-devant privilégiés de Bruxelles. Le général Duval a fait arrêter les principaux ; ils ont été conduits en ôtage à Lille et à Valenciennes. — Danton monte à la tribune : dans un tems , dit-il , où toute tyrannie succombe , laisserez-vous subsister celle de la

richesse contre la pauvreté ; il est des hommes qui ne sont flétris par aucun crime et qui gémissent dans les cachots par la barbarie des riches égoïstes. Citoyens, tout Français ne doit pouvoir être enfermé que pour cause de forfaiture envers la nation. Je demande que la Convention décrète que toute contrainte pour dette est abolie. Cette proposition est accueillie par les applaudissemens universels de toute l'Assemblée, et adoptée par acclamation. — Robespierre demande que les débiteurs envers l'Etat et les gardiens infidèles des dépôts soient exceptés. L'exception est décrétée. — Une lettre de Dillon apprend que les contre-révolutionnaires de la Martinique ont abandonné cette isle, et qu'elle est rentrée sous l'obéissance de la loi. — Une lettre de Baudouin, par laquelle il informe la Convention que ses imprimeurs ont quitté leur travail pour se rendre à leurs sections, donne lieu à une assez longue discussion, qui a été terminée par ce décret : que Baudouin ne pourra imprimer que les ouvrages dont la Convention aura ordonné l'impression. — Carnot, organe du comité de défense générale, a fait décréter la nomination de 82 commissaires pris dans la Convention, pour aller dans les départemens hâter le recrutement.

La séance a été levée à 5 heures.

## GRAVURE.

*Portrait de Fénelon*, de 9 pouces sur sept trois quarts et de forme ovale, gravé au lavis en couleur ; par P. M. Alix, d'après Vivien, faisant suite à ceux de Voltaire, J. J. Rousseau, Mably, Montaigne, Linné et Mirabeau. Tous ces Portraits se vendent à Paris, au bureau du journal des sciences, des lettres et des arts, rue Christine, n°. 2, faubourg Saint-Germain. Le prix est de 6 liv. pour chacun.

## GÉOGRAPHIE.

*Carte des départemens de la Meurthe, de la Moselle, de la Meuse, des Vosges, du Haut et Bas-Rhin, divisés en districts, comprenant ensemble la division ancienne de Lorraine et d'Alsace, avec les routes de poste ; réduite d'après la grande carte de France, de MM. de l'académie des sciences. A Paris, chez la veuve Bourgoin, grande rue du faubourg Saint-Jacques, n°. 133. Prix, 1 liv. 5 sols.*